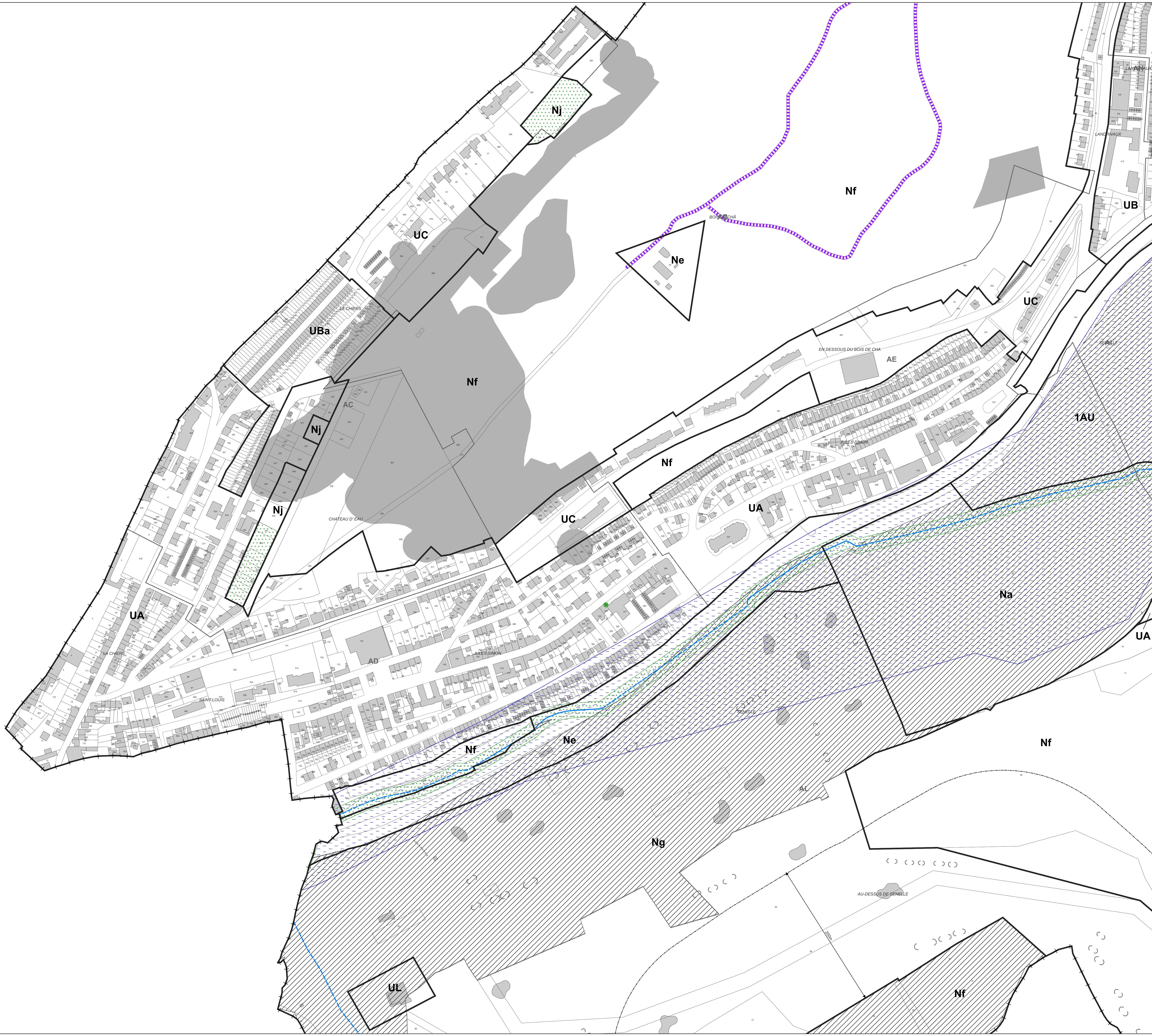




- + + + Limite communale
- [] Découpage en zones avec indication du type de la zone
- * Elément de patrimoine identifié
- [] Chemin à conserver
- [] Espace remarquable du paysage, article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- [] Périmètre de protection installée autour des parcs à boues
- [] Secteur pollué
- [] Zone inondable
- [] PPR Minier et aléa ferrifère
- [] Cours d'eau à ciel ouvert
- [] Cours d'eau souterrain

Département de la Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE HERSERANGE

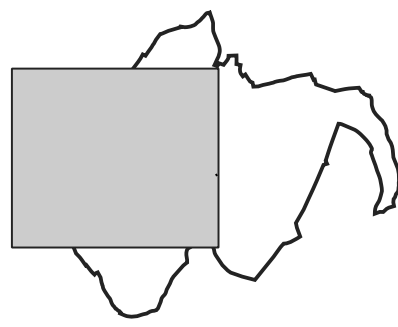
PLAN LOCAL D'URBANISME

4. RÈGLEMENT 4.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE 4.2.3. Ville (Ouest)

Echelle : 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18/09/2023 APPROUVANT le Plan Local d'Urbanisme.

Cachet de la Mairie et signature du Maire : Gérard DIDELOT



PLU approuvé le : 18/09/2023

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
18/09/2023		